

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 202

présenté par  
M. Piron, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 23**

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« préfet »,

les mots :

« représentant de l'État dans le département ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.